

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Cendriers aux arrêts des bus et tramways des TPG en ville».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

L'interdiction de fumer dans les transports publics a pour conséquence que les clientes et les clients des Transports publics genevois (TPG) jettent sur le trottoir leurs cigarettes avant de pénétrer dans le bus ou les tramways.

Ne serait-il pas préférable de prévoir des cendriers de rue ou tout autre système?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les nouvelles corbeilles à déchets, actuellement en expérimentation sur trois sites représentatifs, ont démontré que de par leur conception elles étaient adaptées à la problématique des fumeurs en milieu urbain.

L'anneau de tête comprend une languette obstruant le passage pour le dépôt de sacs de poubelles ou tout autre déchet volumineux non souhaité dans ces récipients.

L'expérience démontre que cette languette est utilisée par les fumeurs en attente aux arrêts des transports publics. La cigarette est écrasée sur ladite languette, puis jetée dans le récipient.

Par le passé, il arrivait parfois qu'une corbeille à déchets prenne feu, car les fumeurs n'écrasaient pas leurs mégots avant de les jeter.

Aujourd'hui, sur les trois sites où sont installés les nouveaux récipients, le Jardin anglais, les Rues-Basses et le rond-point de Plainpalais, ce scénario ne s'est pas reproduit.

De même, il a été constaté que la présence de mégots au sol avait diminué avec ces nouvelles corbeilles.

Il est ainsi envisagé d'implanter ce type de récipient qui contribue à favoriser la propreté au sol en répondant, pour partie, à cette problématique. Ce système permet de se substituer avantageusement à des cendriers de rue qui impliqueraient une coûteuse logistique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 15 novembre 2006.